

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

EXCUSÉS : Mme LEMBEZAT (à donné pouvoir à M. le Maire), M. RAMALHO (à donné pouvoir à M. WILS)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BAYLE-LASSERRE

22 – 122 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Vu le budget primitif de l'assainissement,

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster les crédits prévus au Budget Primitif,

Dans le cadre de l'exécution du budget 2022 du service assainissement, il est donc nécessaire de procéder aux rectifications budgétaires décrites dans le tableau ci-après :

Section d'investissement			
Chapitre	Compte	Montant en €	Observations
23	238 – Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations corporelles.	- 20 000	Dépenses
20	2031 – Frais d'études.	+ 20 000	Dépenses

Section de fonctionnement			
Chapitre	Compte	Montant en €	Observations
70	70611 – Redevance d'assainissement collectif.	+ 20 000	Recettes
70	704 – Travaux	+ 10 000	Recettes
012	6411 – Salaires, appointements, commissions de bases.	+ 30 000	Dépenses

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 064-216404301-20221004-22DEL122-BF

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 27 septembre 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour – 6 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. MELIANDE, BERGES, LABENNE), émet un avis favorable sur la décision modificative N° 1 du budget assainissement de l'exercice 2022.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 octobre 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le **17 OCT. 2022**

